

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
(dit Rapport Barnier Eau)
ET LE RAPPORT DU DELEGATAIRE EAU DU GRAND LYON
*Production et distribution d'eau potable***

CONTEXTE

Eau Potable

Le service public de production et de distribution d'eau potable est assuré en délégation de service public (DSP) par la société Eau du Grand Lyon, filiale de Veolia. Le contrat, d'une durée de 8 ans, arrive à échéance le 31 décembre 2022.

En 2020, du fait de la crise sanitaire, l'enjeu majeur a été de garantir la continuité de service, tant en qualité qu'en quantité.

La majorité des cibles des indicateurs de performance du service a été atteinte malgré la crise, on peut notamment souligner :

- Un rendement du réseau d'eau potable à 85,28 % (objectif à 85 %),
- Un taux de conformité des eaux distribuées (bactériologique et paramètres physico-chimique) à 100 %,
- Un taux de respect de la plage horaire de 1h pour les rdv clientèle à 99.8 % (cible à 90%).

Certains objectifs n'ont pu être atteints en raison des mesures sanitaires (ex : suspension des objectifs pour l'indicateur de performance du fonctionnement du télérelevé de mars à juillet).

En ce qui concerne le renouvellement des réseaux, l'arrêt des entreprises de travaux publics sur 2020, pendant 2 mois, n'a pas permis d'atteindre la cible de 20 km de canalisations renouvelées. Le kilométrage renouvelé s'élève, cependant, à 17,77.

Le prix de l'eau reste stable depuis 2015 : 1,47 € TTC/m³ (part eau seulement).

Sur les aspects financiers de la DSP :

- les produits sont stables en raison de l'effet conjugué de l'augmentation des ventes d'eau de 2%, principalement portée par les usages domestiques, (été très chaud et sec) et de la baisse des travaux de modification ou création de branchement
- les charges sont stables : si plusieurs postes de dépenses sont en baisse (frais de personnels extérieurs, travaux...), les charges de personnels sont en hausse en raison de l'effet « année pleine » de 6 recrutements réalisés en 2019, ainsi que de l'augmentation des amortissements (pour rappel, le contrat prévoit que l'ensemble des investissements soient amortis sur 8 ans et non sur la durée de vie des biens).

Eau du Grand Lyon enregistre un résultat inférieur à l'exercice précédent. Le résultat cumulé des 5 premières années représente 6,1% du chiffre d'affaires comparé à un objectif contractuel de 4,9%.

Le 14 décembre 2020, la Métropole de Lyon a délibéré la reprise, au terme du contrat, en régie publique à autonomie financière et personnalité morale, du service public de l'eau potable. Les années 2021 et 2022 seront donc consacrées à la création de la régie.

Assainissement et solidarité internationale

Les impacts de la crise sanitaire

Le Plan de Continuité d'Activité a permis au service public de l'assainissement de réaliser ses missions avec principalement l'arrêt des chantiers en cours, le maintien des opérations curatives sur les réseaux, postes et stations d'épuration et le maintien du suivi administratif et réglementaire en relation avec les services de l'état (allègement des mesures de pollution sur les stations et l'hygiénisation obligatoire des boues avant épandage).

Les résultats

L'année 2020 a été la plus chaude sur la période 1900-2020 avec une température moyenne annuel de 14,1° .

La situation de la conformité de nos installations a été la suivante pour les :

- réseaux de collecte : en cours de conformité avec un programme de travaux sur les bassins versants de Pierre Bénite, Fontaines, Neuville et Givors-Grigny.
- stations de traitement : conformes en équipement et en performance sauf pour les stations de St Fons et de Fontaines sur les prescriptions locales
- dispositifs d'assainissement non collectif : conformes à 95,5%

Le renouvellement des réseaux s'est amélioré sur 2020 avec plus de 14 kilomètres linéaires renouvelés mais cependant bien en-deçà de l'objectif 2027 de 0,7% (Schéma Général d'Assainissement).

D'importants travaux de nos stations d'épuration ont été étudiés sur Saint - Fons, Saint - Germain, Fontaines, Lissieu et Meyzieu.

0,4% du budget eau et assainissement est consacré aux actions internationales dans le domaine de l'eau à travers deux dispositifs : la coopération à Madagascar et le Fonds eau (qui représente près de 2M€).

La part de la redevance assainissement sur le prix de l'eau est plutôt stable : 1,3587 € TTC/m³

Les perspectives

Il s'agira de mettre en œuvre les plans d'actions du Schéma général d'assainissement (2015-2027) déclinés par la feuille de route suivante :

- désimperméabiliser la ville et mieux gérer les eaux pluviales
- améliorer la gestion patrimoniale du réseau d'assainissement et valoriser les boues des stations (en favorisant le retour à la terre avec le compostage et l'épandage)
- améliorer la gouvernance et l'exercice de la compétence GEMA PI
- encourager la sobriété de l'usage de la ressource

Le programme de la coopération à Madagascar sera poursuivi avec un nouveau contrat (2021-2025) démarré depuis juillet 2021.

AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte du rapport annuel Barnier Eau 2020, et du rapport du délégataire et, après son examen formule les remarques / propositions suivantes :

La CCSPL salue la continuité du service public et remercie le personnel pour l'ensemble du travail réalisé pendant la crise sanitaire liée à la Covid- 19.

1. Production et distribution d'eau potable

La Commission estime l'enquête de satisfaction – qui traduit le taux de satisfaction exprimé par les usagers - positive, et relève l'indice de confiance élevé concernant l'eau du robinet et sa consommation. La CCSPL souhaite toutefois pouvoir disposer de données plus détaillées sur la continuité des services, et les coupures d'eau.

La Commission réitère son attachement à l'identification des freins au recours au Fonds de Solidarité Logement (FSL). La CCSPL demande, pour les prochaines années, une présentation plus détaillée des actions préventives et des propositions de solutions concrètes mises en œuvre pour aider les usagers à limiter leur consommation d'eau. La Commission estime que le fait de disposer d'une eau pour tous constitue un objectif majeur.

La CCSPL prend connaissance des réalisations opérées depuis la mise en place de la télé relève : identification des fuites après compteur, amélioration du taux de facturation sur la base d'un index télé relevé auprès des abonnés directs et accès à de nouveaux services.

La Commission souligne le fort intérêt qu'elle porte à la qualité de l'eau, à sa réutilisation, ainsi qu'à la diversification des ressources, et à l'amélioration des connaissances sur les micropolluants, dont les réflexions et les recherches seront intégrées au futur Cadre stratégique du service public de l'eau potable.

La Commission se dit préoccupée par la question des captages secondaires et sera attentive au projet consistant à instaurer un droit de préemption pour préserver et protéger les ressources.

La CCSPL souhaite la poursuite du travail portant sur l'individualisation des compteurs.

La CCSPL demande une présentation plus précise de la performance financière du Délégué, notamment une présentation du résultat d'exploitation hors amortissements. La Commission restera attentive au résultat cumulé rapporté au chiffre d'affaires comparé aux prévisions contractuelles.

La CCSPL suivra avec attention les résultats des études sur l'avenir de l'usine de la Pape, compte tenu de ses difficultés de fonctionnement, et de la dégradation de la qualité de l'eau du lac des Eaux Bleues, qui l'alimente. La Commission souhaite disposer d'une meilleure lisibilité des coûts de chaque site.

La CCSPL pointe une nouvelle fois la stabilité du prix de l'eau et son niveau inférieur par rapport à la moyenne nationale.

En ce qui concerne le renouvellement des canalisations, la CCSPL souligne la nécessité de se doter d'un objectif plus ambitieux, et de poursuivre le travail effectué sur la cartographie des réseaux et sur les recherches de fuites, tout en prévoyant des investissements plus conséquents à l'avenir.

2. Assainissement

La CCSPL prend connaissance des échéances pour la rénovation de la station de Saint Fons et du programme de long terme qui démarre en 2021 et se poursuivra sur le prochain mandat.

La Commission prend acte des taux de conformité des stations de traitement des eaux usées, qui restent satisfaisants, et souligne les bons résultats du contrôle de l'assainissement non collectif (conforme à 95,5%).

La CCSPL se dit particulièrement soucieuse de la qualité et de l'épandage des boues des stations. La Commission soutient les services dans leurs projets d'amélioration de la gestion et de la valorisation des boues, avec les objectifs de retour à la terre (compostage et épandage) et de diminution des micropolluants.

La CCSPL pointe la vétusté de la station de Fontaines- sur-Saône et sera attentive aux actions permettant de déconnecter les eaux pluviales des propriétés privées.

De même, la CCSPL suivra avec attention toutes les actions transversales (voirie, collèges,...) menées pour la réutilisation et/ou la réinfiltration des eaux de pluie, dans le cadre de la stratégie « ville perméable », et la signature d'un contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau.

La CCSPL prend note de la mise en place du suivi et d'une programmation pluriannuelle en vue d'améliorer le taux de renouvellement des réseaux, qui correspond pour 2020 à la moyenne nationale (0,4%), avec un objectif du Schéma Général d'Assainissement fixé à 0,7% pour 2027.

La Commission demande à disposer d'une information plus détaillée sur les chiffres et domaines pour lesquels il est recouru à la sous-traitance.

La CCSPL demande à l'avenir que des informations sur les ressources humaines et sur l'insertion puissent être intégrées dans les présentations sur l'eau potable et sur l'assainissement.